

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 14/12/2023

DELIBERATION
n°CEVE – 2023 - 67

relatif à l'adoption du calendrier du schéma directeur de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L811-1 à L857-1,
Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,
Vu le règlement intérieur de l'Université

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve le calendrier du schéma directeur pluriannuel du handicap 2025-2030, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,

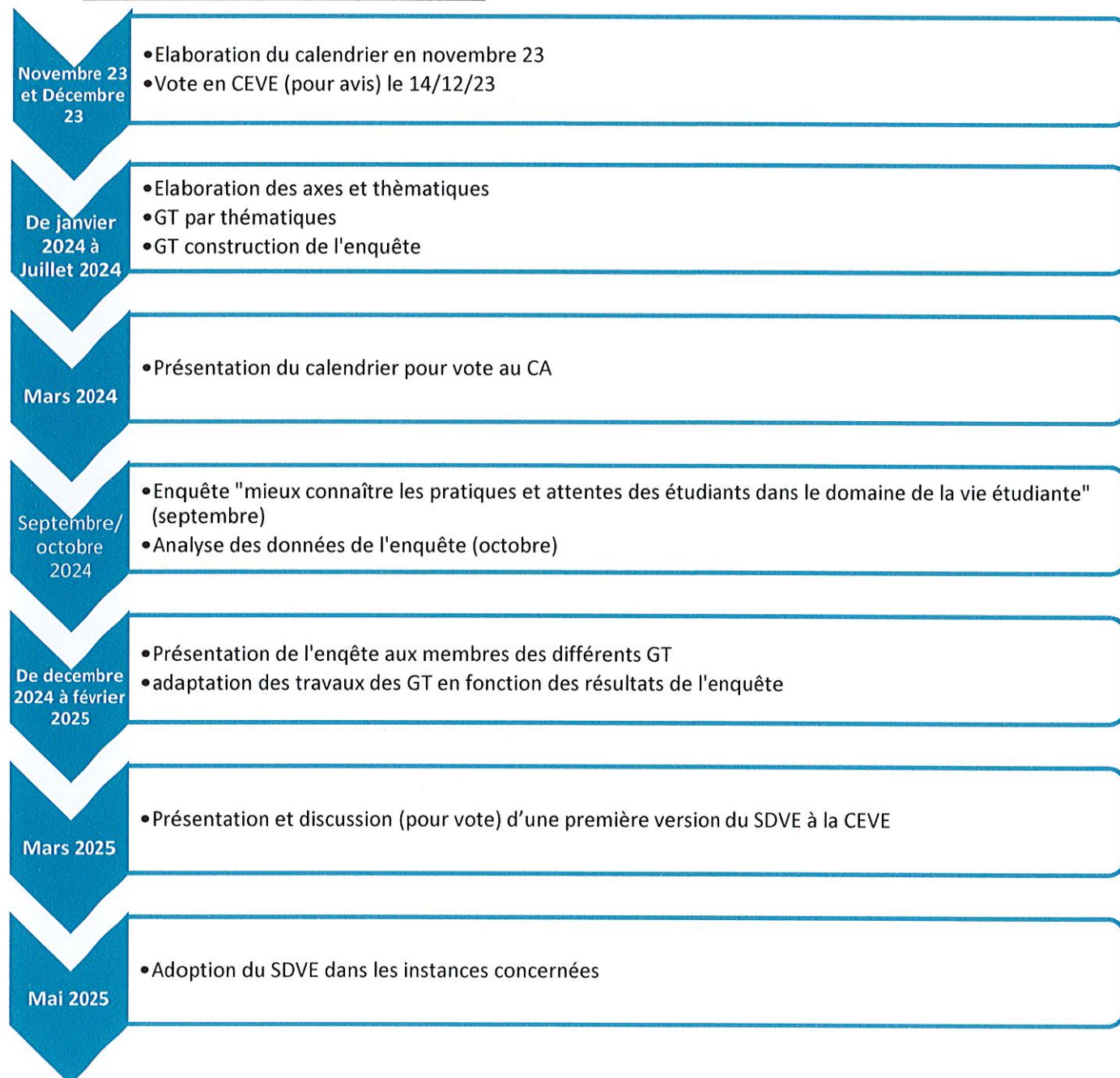


Hugues KENFACK

ANNEXE 1

**SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE
2025-2030**

Calendrier d'élaboration du SDVE :



ANNEXE 2

Structuration du SDVE :

3 axes et / 19 thématiques

1. Accueil des étudiants (acteurs/participants à définir)
 - accueil et orientation (campagne de réo et lutte contre le décrochage)
 - logement
 - restauration
 - transport : projet prêt de vélo av Toulouse métropole/CROUS/Emaüs
 - numérique
 - bibliothèques
 - mobilité internationale
 - action sociale
2. Vie de campus et engagement étudiant (acteurs/participants à définir)
 - culture
 - sport
 - espaces de vie étudiante
 - vie associative
 - engagement étudiant
 - développement durable
 - Réseau d'ancien et insertion pro
3. Prévention, santé, handicap (acteurs/participants à définir)
 - prévention (VSS, promotion de la santé)
 - soin (offre de soin, présence des infirmières sur les sites)
 - handicap : se référer au schéma directeur du handicap
 - lutte contre les discriminations (cellule d'écoute Lycette Corbion)